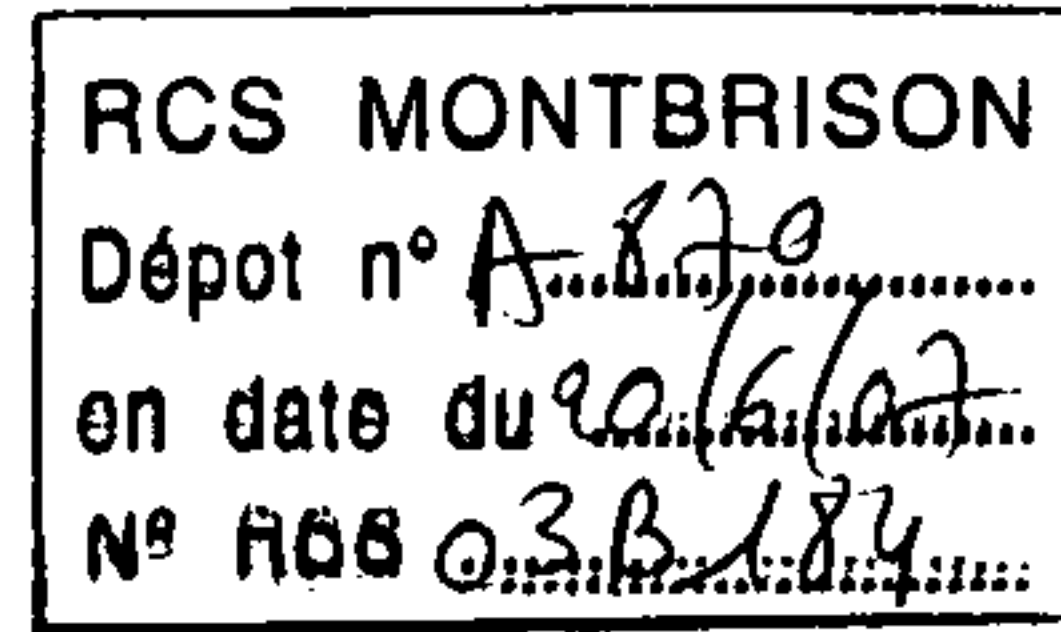


HLB AUDIT

*Société d'expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre - Région de Clermont – Ferrand
Société de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Riom*



A X E N S - A U D I T

Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 euros

Siège social : 3, Rue du 8 Mai 1945
42 163 ANDREZIEUX BOUTHEON

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL « AXENS-AUDIT » en Société par Actions Simplifiée

(Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Juin 2007)

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée en application des dispositions des articles L.224-3 et L.223-43 du Code de commerce par décision unanime des associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Juin 2007, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société, sur la base des comptes annuels au 31/12/2006 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14/05/2007, démontre :

- Une valorisation des actifs incorporels en conformité avec le niveau et l'évolution de chiffres d'affaires dégagé.
- Une situation financière de la société équilibrée par un endettement à moyen terme auprès des établissements de crédit à hauteur de 117 513 € au 31/12/2006.

Nous avons pris acte que l'assemblée Générale extraordinaire du 28/06/2007 a prévu deux augmentations de capital successives à hauteur de 34 000 € et 46 000 €, de manière à :

- porter ce dernier à un montant de 100 000 €, montant supérieur au minimum légal,
- et conforter ainsi l'engagement des actionnaires au sein de cette structure.

Ainsi, dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

A Monistrol sur Loire
Le 12 Juin 2007,

HLB Audit
Le Commissaire à la Transformation
Représenté par son représentant
H. LAFAYOLLE BÉATRICE
Commissaire aux Comptes inscrit

